

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

-----

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-Marie KRAJEWSKI en suite de convocation en date du 12 décembre 2013, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Berck-sur-Mer.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. José COLLETTE, Jean-Pierre BECQUELIN, Denis FOURNIER, René VAMBRE, Patrick GALLIER et Renaud MONCOMBLE, absents excusés.

Suppléants : MM. Jean-Luc DUCREU, Henri BENARD, Claude COIN et Jean-Michel WADOUX.

Madame Jeanine SAMASSA est élue secrétaire de séance.

-----

**2013-112 - Défense contre la mer – Etudes à mener dans le cadre de la phase II du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations : « Elaboration de la stratégie à l'échelle du périmètre d'étude et modélisation projet »**

-----

Rapporteur : Claude VILCOT

Dans le cadre du programme d'actions, il revient au bureau d'études ARTELIA missionné pour mener le PAPI de la Bresle à l'Authie d'étudier, de modéliser et de proposer des projets aptes à prévenir les inondations.

Ces projets, pour être retenus, sont soumis à l'examen de l'analyse coût-bénéfice.

Cet examen vise à comparer les bénéfices générés par les mesures de réduction du risque au coût de sa mise en œuvre (Analyse Coût-Bénéfice)

En principe, au vu de ce bilan, l'instance interministérielle « Commission Mixte Inondation » (CMI) approuve -ou non- le programme des actions proposées.

Nous, élus communautaires d'Opale Sud, co-maître d'ouvrage du PAPI de la Bresle à l'Authie souhaitons qu'une Analyse Multicritère intégratrice des usages et des services écosystémiques soit privilégiée pour les deux raisons majeures suivantes :

- Les estuaires sont des milieux particulièrement complexes où interagissent les dynamiques marines, fluviales, éoliennes.

- Les pêcheurs, les chasseurs, biologistes, etc. ont depuis longtemps montré la richesse de la biodiversité estuarienne, à l'interface mer/fleuve/terre auquel s'ajoute l'espace aérien, riche du passage des oiseaux naturellement attirés par ce milieu particulier de la frange littorale.

L'estuaire de l'Authie en est une magnifique illustration.

Cette richesse naturelle est menacée par un ensablement, qui, de plus, entraîne un phénomène d'érosion sur l'ensemble de la rive nord de la baie.

Cette érosion menace les personnes, les biens et les activités menées derrière la frange littorale qui ne cesse de reculer à une allure de type exponentielle.

Une action possible est de laisser-faire la nature, laisser le processus de colmatage de la baie d'Authie progresser.

Au vu d'une analyse coût-bénéfice classique, cette solution pourrait paraître la plus économe.

En revanche, si l'on tient compte des services rendus par l'écosystème estuarien, la réponse sera différente.

En effet, outre les services culturels locaux :

- Tourisme,
- Chasse,
- Pêche,
- Navigation ;

les estuaires sont des lieux de :

- frayère,
- de nourricerie des poissons et des oiseaux migrateurs ;
- de reposoir.

L'estuaire est un espace baigné par l'échange eau douce/eau salée, propice à l'apparition d'une flore unique, utile à l'homme dans ses besoins en pharmacopée, en cosmétique et à la chaîne alimentaire en général ;

L'estuaire est aussi un lieu de développement du benthos, de vers, de bivalves, de services économiques encore insuffisamment connus, comme le révèlent les études menées notamment dans le cadre du Parc Naturel Marin.

Enfin, l'estuaire de l'Authie, de par sa taille relativement réduite, doit avoir un traitement différent de celui de la baie de Somme, beaucoup plus important.

La baie d'Authie pourrait ainsi bénéficier de mesures de dragage permettant d'y maintenir sa maritimité tout en gardant ce récif de sable dans le prolongement de la plage de Fort-Mahon, pour briser la force de la houle océanique.

Aussi, dans le cadre de l'étude, il convient que ces "services" culturels, naturels et écosystémiques soient évalués, chiffrés et mis en perspective avec une analyse multicritères afin de :

- 1- donner une valeur économique à cet espace ;
- 2- conforter le cordon dunaire grâce à un rechargement en sable provenant du poulter en repoussant le lit de l'Authie vers le sud de la baie, dans le continuum des études initiées par SOGREAH en 2009, puis celles en cours pour aboutir aux travaux de protection de la rive nord prévus pour 2015 ;
- 3- maintenir vivant l'un des plus beaux paysages du littoral marin et les services culturels, naturels et écosystémiques qui y sont associés.
- 4- permettre aux habitants de maîtriser une solution "douce" qui participe, à la fois, à la revitalisation de l'estuaire de l'Authie et au contrôle du phénomène d'érosion par une gestion intelligente des sédiments, en utilisant la dynamique marine, fluviale et éolienne.

C'est en quelque sorte une gestion directive qui ferait travailler la nature en faveur de la protection des personnes, des biens et des activités et de la biodiversité.

Cette gestion nécessite une réflexion globale à l'échelle de tout l'estuaire et de l'interface mer-terre.

## **L'Authie doit pouvoir servir de cas d'école.**

Nous, co-maître d'ouvrage, souhaitons -dans un premier temps- qu'Artelia organise une concertation entre responsables du Parc marin, scientifiques ayant travaillé sur la biodiversité estuarienne, élus locaux, associations œuvrant pour la protection de l'environnement et usagers de l'estuaire (dont les pêcheurs professionnels), pour étudier ensemble le devenir de l'estuaire à moyen et long terme, en fonction des enjeux économiques, environnementaux et éco-systémiques dans un but de prévention des inondations.

La mise en œuvre sur le terrain doit se faire sous forme d'expérimentation, progressivement, avec un accompagnement surveillé sous la forme d'un laboratoire en associant des scientifiques (universitaires, CNRS, bureaux d'études, Services de l'Etat, etc.).

Cette mise en œuvre expérimentale pourrait comporter :

- Un inventaire détaillé de l'écosystème global estuarien avant intervention ;
- Une intervention limitée en ampleur (raboitage de certaines zones expérimentales) ;
- Un nouvel inventaire faune-flore accompagné d'une évaluation des effets sur l'érosion en différents points de l'estuaire ;
- Un nouveau questionnaire plus ou moins global, en fonction des résultats ainsi obtenus.

Envisager la possibilité d'évoluer vers l'exploitation provisoire ou pérenne des sédiments et granulats dragués, si le processus le permet.

**Mise en œuvre d'un projet global estuarien** sur les deux bassins versants en remontant jusqu'aux limites des arrondissements respectifs des deux rives. Mettre en place une gouvernance unique partenariale pour la mise en œuvre, puis la gestion, de l'ensemble de l'estuaire et de ses abords publics et privés.

**Projet d'aménagement écotouristique** : Le projet consisterait en la création sur tout ce secteur d'un maillage d'infrastructures légères, en communication, permettant la découverte du site, la randonnée pédestre et équestre, la bicyclette et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Ces circuits devraient permettre la découverte des richesses naturelles de la baie, de l'ensemble du bassin versant et des activités traditionnelles, renaissantes et nouvelles du fait de la restitution du caractère maritime.

Exemple : Envisager l'implantation d'un parc à moules en bout de plage du banc de Routhiauville et son possible effet dans la fixation des sables dérivants.

Le développement de ce projet d'aménagement écotouristique passerait par la connaissance du site, par l'observation des richesses faunistiques et floristiques en créant et développant des postes d'observation, la mise en place de panneaux explicatifs, la découverte des différents types de pêche à pied et de loisir, l'explication des zones humides intérieures (et également des mares, anciennes gravières, Fliers et canaux), des diverses techniques de chasse, des parcours intérieurs de pêche ; des activités nautiques, notamment celles permettant la découverte de l'estuaire (canoë kayak, barques, etc.) pourraient être créés et développés.

Des accès seraient balisés depuis chaque commune pour indiquer les activités sportives, de loisirs, les lieux de productions artisanales et gastronomiques de proximité ainsi que les structures d'accueil.

Les conséquences économiques de ces aménagements seront multiples et permettront le développement de structures d'accueil créatrices d'emploi et d'activités touristiques publiques et privées.

**Aménagement de zones de mouillage léger.** Il conviendrait d'étudier également la possibilité de créer sur l'une des rives un lieu de mouillage léger pour la plaisance, compatible avec la préservation de la baie et de la reconstitution du cordon dunaire. Il conviendrait d'examiner si le processus de restitution du caractère maritime en permet l'opportunité. (par exemple en rive sud,

face au Bec de Perroquet ou/et dans l'anse des Sternes ou du Bois de Sapins et la digue submersible).

**Aménagement énergétique.** Examiner l'opportunité et la faisabilité d'installer -à titre expérimental- une ou plusieurs micro centrales hydroélectriques.

Cette délibération a pour objet de porter à la connaissance du bureau d'études du PAPI et des différents intervenants au PAPI, quel que soit leur grade et qualité, les ambitions des élus communautaires d'Opale sud -co-maître d'ouvrage du PAPI- de les inviter solennellement à étudier chacune de ces propositions ; de mesurer l'opportunité ou non des réalisations projetées ; d'en analyser succinctement le bénéfice sous l'angle de l'analyse multicritère.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à Berck-sur-Mer,  
Le 20 décembre 2013

Publié le 20 DEC. 2013  
Exécutoire le 30 DEC. 2013



Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI



Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI



REÇU LE

30 DEC. 2013

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-SUR-MER